



RENTÉE SCOLAIRE 2023-2024

SOUTIEN À L'ADAPTATION/ACADÉMIQUE MODIFIÉ

Madame, Monsieur,

Vous recevez aujourd'hui les informations et la documentation nécessaire pour préparer adéquatement la rentrée scolaire 2023-2024 de votre enfant. Vous trouverez en pièce jointe, la fiche urgence-santé ainsi que le formulaire d'autorisation de photo. **Il est très important de les compléter et de les retourner lors de la première journée de classe (dans le cours de français).** Ces documents sont aussi disponibles sur le site web de l'école : <http://coteau.csaffluents.qc.ca/>.

Les cahiers d'exercices seront remis à l'école et facturés sur l'état de compte. Vous ne devez pas vous présenter à la librairie pour en faire l'achat.

Vous recevrez l'état de compte de votre enfant vers la fin août. Vous pourrez faire le paiement par Internet avant la rentrée. Pour ceux et celles qui seront dans l'impossibilité de le faire par internet ainsi que pour les ententes de paiement, une soirée sera planifiée pour venir le faire à l'école soit par débit, crédit, argent comptant ou chèques postdatés. Vous recevrez un courriel détaillé à cet effet.

Veillez noter que les élèves du soutien à l'adaptation et leur famille auront un accueil personnalisé. Vous recevrez quelques jours avant la rentrée un courriel afin de planifier l'entrée scolaire de votre enfant.

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter d'agréables vacances en famille!

Stéphanie Brochu, directrice

Renseignements importants

En cours d'année, tous les parents recevront par courriel le bulletin de leur enfant à chacune des étapes. De plus, les bulletins seront disponibles sur le portail MOZAïK.

Si une copie papier est nécessaire, vous devrez vous adresser au secrétariat de votre secteur pour en faire la demande.

Durant l'année scolaire, il est important d'aviser le secrétariat pour tout changement d'adresse civique, de numéro de téléphone et d'adresse courriel.



ACCUEIL DES ÉLÈVES DE SOUTIEN À L'ADAPTATION 2023-2024

Bonjour cher (e) élève,

La période estivale est déjà bien entamée et nous souhaitons que tu profites pleinement de ce congé.

Dès la prochaine rentrée scolaire, tu seras intégré(e) ou poursuivras ta scolarité au secteur de l'adaptation scolaire (soutien à l'adaptation) à l'école secondaire du Coteau.

Voici donc des informations utiles pour t'aider toi ainsi que tes parents ou tuteurs à préparer cette rentrée très importante pour nous tous.

Tu recevras quelques jours avant la rentrée un courriel afin de planifier ton entrée scolaire.

En attendant de te revoir ou te rencontrer lors de la prochaine année scolaire, je vous souhaite à toi et à ta famille, un été comblé de soleil, de projets et de vacances énergisantes.

À bientôt!

Stéphanie Brochu
Directrice
École secondaire du Coteau
(450) 492-3510 poste 1008


Élise Marcheterre
Directrice adjointe, adaptation scolaire
École secondaire du Coteau
(450) 492-3510 poste 3008



LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES – 2023-2024 – SOUTIEN À L'ADAPTATION



L'élève peut utiliser le matériel de l'année précédente s'il est toujours en bon état. D'autres items pourraient s'ajouter en début d'année selon les suggestions des enseignants.

POUR TOUS			
 <p>REQUIS POUR L'ENSEMBLE DES MATIÈRES ET À RENOUVELER AU BESOIN</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Étui à crayons✓ Crayons à mine HB✓ Gomme à effacer✓ Ciseaux✓ 4 duo-tangs✓ 1 cartable 2 pouces✓ 1 cartable 1 pouce	<ul style="list-style-type: none">✓ 1 taille crayon✓ Colle en bâton✓ 3 surligneurs effaçables (couleurs au choix)✓ Calculatrice✓ 1 paquet de 250 feuilles lignées✓ 8 cahiers canada	<ul style="list-style-type: none">✓ 2 crayons à billes de couleurs différentes (couleurs au choix)✓ 24 crayons de couleur en bois✓ 8 crayons feutres✓ Règle de 30 cm
	<p><u>Les cahiers d'exercices nécessaires aux apprentissages de votre enfant lui seront remis à l'école et facturés sur l'état de compte. Le titulaire s'assurera de lui fournir les cahiers pertinents à son cheminement personnel. N'hésitez pas à le questionner au besoin.</u></p>		



FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS À TITRE INFORMATIF

École du Coteau 2023-2024
2121, rue de l'Alizé
Mascouche

1- Frais généraux pour tous

Encadrement du midi 80,00\$
Carnet scolaire 9,00\$

TOTAL 89.00 \$+ CAHIERS

**VOUS RECEVREZ L'ÉTAT DE COMPTE OFFICIEL
PAR COURRIEL VERS LA FIN AOÛT.**
Vous pourrez faire le paiement par Internet
avant la rentrée.

Pour ceux et celles qui seront dans l'impossibilité
de le faire par internet ainsi que pour les ententes
de paiement, une soirée sera planifiée pour venir
le faire à l'école soit par débit, crédit,
argent comptant ou chèques postdatés.

Les détails de cette soirée vous seront
communiqués par courriel.

FRAIS D'IMPRESSION					
	1 ^{re} sec. et Modif.	2 ^e sec.	3 ^e sec.	4 ^e sec.	5 ^e sec.
ANGLAIS	6,00 \$	6,00 \$	6,00 \$	6,00 \$	6,00 \$
E.C.R.					
FRANÇAIS					
HISTOIRE/GÉO	21,00 \$	21,00 \$	25,00 \$	20,00 \$	25,00 \$
MATHÉMATIQUES					
SCIENCES (1 ET 2)					
ECC--SEXUALITÉ					5,00 \$
ARTS	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$
SCIENCES (3,4 ET 5)			10,00 \$	10,00 \$ (régulier) 14,00 \$ (option)	5,00 \$ (chimie) 5,00 \$ (physique)

Un cadenas sera prêté à votre enfant pour l'année. Cependant, il est de sa responsabilité de le remettre en bon état à la fin de l'année. Si le cadenas est perdu ou endommagé, il vous sera facturé sur l'état de compte au coût de 18,00 \$. Le montant sera divisé en deux si votre enfant partage son casier.



CONSIGNES À RESPECTER EN CAS D'ABSENCE

Pour motiver une absence ou un retard, veuillez composer le **450 492-3510, POSTE 1511**

ET LE (450) 492-3510 POSTE 3897

Le jour même ou le lendemain avant 8 h 30.

Lorsque l'élève s'absente pour une des raisons mentionnées plus bas, les parents ou les répondants doivent motiver cette absence le jour même de l'absence ou le lendemain avant 8h30. Les sanctions prévues s'appliquent immédiatement après ce délai, l'élève se verra obliger d'aller en retenue.

De plus, si votre enfant doit quitter l'école en cours de journée, vous devez signaler le départ hâtif au secrétariat de l'école en téléphonant au numéro susmentionné, toujours au poste 1511.

ABSENCES AUTORISÉES :

- 🍏 Maladie ou accident (un billet médical peut être exigé par la direction).
- 🍏 Rendez-vous chez un professionnel (médecin, dentiste, travailleur social, psychologue, etc.).
- 🍏 Cas de mortalité (le décès d'un proche parent).
- 🍏 Convocation à la cour de justice.
- 🍏 Participation à un évènement culturel ou sportif d'importance.

Il est important que nous sachions que l'élève est absent, mais la direction se réserve le droit de refuser un motif d'absence ou de retard.

Une absence non-motivée est considérée comme de l'école buissonnière, les sanctions prévues au code de vie s'appliqueront.





PRÊT DE MATÉRIEL SCOLAIRE

2023-2024

1. La gestion des prêts du matériel scolaire (manuel, dictionnaire électronique, calculatrice, portable) est informatisée.
2. L'élève reçoit en début d'année du matériel muni d'un code zébré (code à barres) au dos de chacun.
3. Chaque prêt est enregistré au nom de l'élève à l'aide d'un lecteur optique.
4. À la fin de l'année, l'élève doit remettre **tout le matériel reçu à son nom** dans l'état auquel il lui a été prêté.
5. Si du matériel est perdu ou endommagé, l'élève recevra une facture couvrant les frais nécessaires à la réparation ou au remplacement de celui-ci.

Le code à barres étant une identification définitive du matériel par rapport à l'école, des frais seront facturés à l'élève qui l'aura abîmé.





POLITIQUE POUR LES ÉLÈVES QUI UTILISENT LEUR APPAREIL ÉLECTRONIQUE ET LEUR ORDINATEUR PERSONNEL À L'ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Il est de plus en plus fréquent que les élèves apportent des appareils électroniques et des ordinateurs personnels à l'école. Afin d'éviter tout problème, voici la politique d'utilisation au secteur de l'adaptation scolaire.

- Les élèves qui utilisent leur ordinateur personnel doivent obligatoirement s'assurer que la pile est chargée, car il sera difficile de le faire dans les classes.
- Durant les **pauses** ainsi que durant l'heure du **dîner** (à partir de 12h20), il est permis d'utiliser les appareils électroniques de type DS, tablette, Iphone, Ipod.
- Pour la période du dîner: il est permis d'utiliser les ordinateurs personnels entre 12h20 et 13h35 uniquement en classe-ouverte.
- L'ordinateur fourni par l'école (mesure 30812) peut être **UNIQUEMENT** utilisé à des fins pédagogiques ou pour un projet autorisé par la direction. **LES JEUX NE SERONT PAS TOLÉRÉS.**
- Les moments de privilèges accordés pour l'utilisation des ordinateurs personnels en classe sont à la discrétion de chaque équipe (titulaire et TES).

Notez que :

- Si un élève ne respecte pas les consignes données par l'adulte, il pourrait se voir retirer le privilège d'utiliser son appareil.
- L'école n'est aucunement responsable des bris, pertes ou vols de tous les appareils électroniques personnels.

Merci de votre collaboration!

Élise Marcheterre
Directrice adjointe
Adaptation scolaire





Précisions concernant la surveillance du midi Élèves des classes de soutien à l'adaptation

Chers parents,

Voici quelques informations concernant la surveillance effectuée sur l'heure du midi. Le personnel de l'école du Coteau assure la surveillance sur le terrain de l'école, mais ne prend pas la responsabilité de vérifier qui a l'autorisation de le quitter ou non.

Quant aux élèves de l'adaptation scolaire, ils ont la possibilité de participer à des activités offertes dans le secteur, au gymnase ou dans certaines classes ouvertes. Le tout surveillé par des enseignants et des techniciens en éducation spécialisée. Notez qu'aucune présence n'est prise à moins d'assignation particulière inscrite au plan d'intervention.

Si vous désirez que votre enfant demeure à l'intérieur du terrain de l'école, vous devez l'aviser de votre souhait, mais il est difficile pour nous de vérifier ses allées et venues. En étant maintenant à l'école secondaire, votre enfant est amené à travailler un peu plus son autonomie, sa responsabilisation et son jugement. Nous comptons sur lui/elle pour respecter les consignes.

Nous vous invitons à avoir une discussion sérieuse avec votre enfant sur les permissions accordées au dîner. Au moment où votre jeune ne fera pas les bons choix durant ses temps libres, nous nous réservons le privilège de l'assigner à des endroits précis pour ces moments.

Dans le cas où vous doutez que votre jeune respecte les consignes, vous pouvez communiquer avec le ou la technicien(ne) en éducation spécialisée de votre enfant et voir avec lui/elle des solutions possibles.

Merci de votre collaboration.

Élise Marcheterre
Directrice adjointe

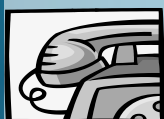
Stéphanie Brochu
Directrice





COORDONNÉES UTILES DU PERSONNEL

TÉLÉPHONE : (450) 492-3510



Absences des élèves (tous les secteurs)

1511

Contact	Fonction	Poste
Direction		
Stéphanie Brochu	Directrice d'école Responsable des programmes musique hockey Responsable de l'organisation scolaire	1008
Yan Charbonneau	Directeur adjoint Responsable des secondaires 3-4 et 5	5008
Cynthia Lachance	Directrice adjointe Responsable des secondaires 1 et 2 Responsable des options plein air + arts plast.	2008
Élise Marcheterre	Directrice adjointe Responsable du soutien à l'adaptation Responsable de l'organisation scolaire	3008
Services		
Valérie Marin	Secrétaire d'école, responsable des finances	4008
Sandra Harvey	Organisation scolaire	1517
Isabelle Massicotte	Accueil et réception	2958
Sandra Lajoie	Bibliothèque	1507
Caroline Morin	Conseillère d'orientation	1516
Yolande Cotineau	Secrétaire secondaire 1 et 2, suppléance	6008
Ginette Davidson	Secrétaire secondaire 3-4 et 5	4467
Julie Morisset	Orthopédagogue	1482
Lindsey Gracia	Orthopédagogue	4701
Kateline Pichette	Psychoéducatrice école – Secteur régulier	1504
Marie-Élaine Forest	Psychologue	1541
Félix Larose	Psychoéducateur du soutien à l'adaptation	1505
Marie-Eve Drolet	Psychoéducateur du soutien à l'adaptation	1309
Valérie Fournier	Surveillante d'élèves	1483
Soutien à l'adaptation	Techniciens en éducation spécialisée	3897
Émilie Savard-Isabelle	Technicienne en loisirs	4358

HORAIRE DES COURS

Les cours sont d'une durée de 75 minutes. Voici l'horaire pour cette année :

9h35 à 10h50	1 ^{re} période
10h50 à 11h05	Pause de 15 minutes
11h05 à 12h20	2 ^e période
12h20 à 13h35	Diner
13h35 à 14h50	3 ^e période
14h50 à 15h05	Pause de 15 minutes
15h05 à 16h20	4 ^e période

COORDONNÉES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Courriel : prenom.nom@cssda.gouv.qc.ca



COORDONNÉES DE TRANSPORT SCOLAIRE 2023-2024

Chers parents,

Les coordonnées de transport scolaire de votre enfant sont disponibles sur le site du Centre de services scolaire des Affluents (www.cssda.gouv.qc.ca), sous la rubrique *transport scolaire*. Pour la prochaine rentrée, vous y aurez accès à compter du **lundi 21 août 2023**. Les avis d'embarquement seront postés uniquement pour les élèves de la maternelle 4 ans et du préscolaire.

Pour accéder au dossier de votre enfant, vous aurez besoin d'inscrire son numéro de fiche et le code postal de votre résidence. Le numéro de fiche est une suite de 7 chiffres qui se trouve entre autres sur le bulletin, l'horaire de l'élève, la facture du service de garde ou de l'école, la carte étudiante. Si vous éprouvez des difficultés ou si vous n'avez pas accès à une connexion Internet, vous pouvez communiquer avec le secteur du transport scolaire au 450 492-9400, poste 6700, du lundi au vendredi.

Il est important de consulter les coordonnées de transport de votre enfant de façon régulière, en période de rentrée scolaire, puisqu'il est possible que l'heure de passage à l'arrêt soit modifiée ou que le numéro d'autobus ait changé. Lors de la consultation des coordonnées de transport, vous aurez la possibilité de les imprimer. De plus, si vous n'avez pas droit au transport, le système vous en fera la mention.

Les coordonnées de transport sont également disponibles sur le portail Mozaïk. Par contre, cet outil ne vous fournira pas tous les renseignements utiles en lien avec l'utilisation du transport scolaire ou les particularités d'organisation de transport de votre enfant.

Nous espérons que ces précisions vous seront utiles et n'hésitez pas à communiquer avec nous ou à nous écrire pour tout renseignement supplémentaire.

*Service de l'organisation scolaire
Secteur du transport scolaire
450 492-9400, poste 6700*





Année scolaire 2023-2024

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom et prénom de l'élève

Groupe

Formulaire d'autorisation - Photo – Film – Œuvre

Chers parents,

Dans le cadre des activités scolaires, l'école ou le Centre de services scolaire des Affluents souhaiteront prendre des photos, réaliser des enregistrements ou filmer les élèves. Ils aimeraient également afficher, photographier, filmer ou reproduire les réalisations, œuvres ou créations de votre enfant.

Les photographies, films, enregistrements vidéo ou audio ou autres reproductions seraient utilisés à des fins pédagogiques, d'enseignement, d'information ou de communication et seraient réalisés par des membres du personnel de l'école ou du Centre de services scolaire des Affluents ou par des personnes agissant pour ces derniers et sous leur responsabilité.

Une telle autorisation est consentie à titre gracieux, sans compensation aucune et sans engagement de l'école ou du Centre de services scolaire des Affluents à les utiliser.

Le parent pourra révoquer en tout temps son autorisation en donnant un avis écrit à cet effet à l'école.

UTILISATION, DIFFUSION OU PUBLICATION DE LA PHOTO SCOLAIRE

J'ACCEPTE

JE REFUSE

UTILISATION, DIFFUSION OU REPRODUCTION D'UNE ŒUVRE RÉALISÉE PAR L'ÉLÈVE PAR TOUT PROCÉDÉ INFORMATIQUE, NUMÉRIQUE OU D'IMPRESSION

J'ACCEPTE

JE REFUSE

UTILISATION, DIFFUSION OU PUBLICATION DE PHOTOS, FILMS, ENREGISTREMENTS VIDÉO OU SONORES

J'ACCEPTE

JE REFUSE

Nom du parent

Signature

Date

